

Règlement du jeu concours

Le Grand Défi des Laners

Article 1 : Société organisatrice

Société par actions simplifiées Immatriculée au RCS le 08-12-2014 dont le siège social est situé au 4 Place François II 44200 Nantes France, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 22-09-2020 00:00 au 09-10-2020 12:00. L'opération est intitulée : «Le Grand Défi des Laners».

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), inscrite à l'application de covoiturage Lane et utilisant le service en tant que passager ou conducteur entre le 1er mars et le 18 mars 2021 et réalisant des covoiturations avec des usagers du service sur cette même période. Pour participer, un conducteur doit avoir covoituré avec au moins 2 passagers différents, et un passager avec au moins 2 conducteurs différents.

Les participants du Grand Défi des Laners s'engagent à respecter les conditions générales d'utilisation du service Lane pour être éligibles au tirage au sort final et aux gains intermédiaires.

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants ainsi que le bon respect des conditions générales d'utilisation du service.

Ce jeu, qui s'effectue en deux temps, est mis en place pour récompenser les covoitureurs de la communauté Lane qui utiliseront le service entre le 1er et le 18 mars 2021 :

- Du 1er au 18 mars 2021 : chaque palier atteint par la communauté en termes de covoiturations cumulés débloquent des cadeaux. L'équipage qui valide ces paliers (le 100ème équipage, le 200ème ...) gagne le lot associé.
- Le 19 mars 2021 : parmi tous les covoitureurs et les conducteurs de la période du 1er au 18 mars 2021, mise en place d'un tirage au sort pour la loterie finale du jeu concours.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas respecté les conditions générales d'utilisation du service Lane seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Les participants sont :

- > Tous les conducteurs qui déclarent et réalisent de bout en bout un trajet via l'application Lane entre le 1er et le 18 mars 2021 sur les horaires d'ouverture du service. A ces conditions s'ajoutent la condition de passer par l'arrêt de départ et de dépose de sa ligne de covoiturage.
- > Tous les conducteurs qui réalisent un trajet avec un passager Lane dans le respect des conditions générales d'utilisation du service.
- > Tous les passagers ayant fait une demande de covoiturage et réalisé un trajet avec un conducteur Lane ou avec une solution de secours sur les horaires d'ouverture du service.

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Disposer d'un compte Lane
2. Utiliser l'application Lane pour :
 - soit déclarer un trajet en tant que conducteur sur les horaires d'ouverture du service et passer par l'arrêt de départ et de dépose de sa ligne,
 - soit demander un trajet en tant que passager sur les horaires d'ouverture du service;
3. Il doit covoiturer avec des Laners au moins 2 fois sur la période du jeu concours.

Le jeu sera organisé du 01-03-21 6:30 au 18-03-21 19:00

Les tirages au sort de la loterie finale se déroulent comme suit : Chaque lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort sur l'ensemble des participants du jeu « Grand Défi des Laners ».

Le joueur peut gagner plusieurs lots lors de la première manche et peut ensuite être tiré au sort 1 fois à la loterie finale.

Article 4 : Gains

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit pour la première manche :

- Les 10 premiers équipages gagnent une dédicace sur les PMV
- Le 30ème équipage : le conducteur et chacun des passagers gagnent des pulls Lane et 5 carnets de ticket TCL
- Le 100ème équipage : le conducteur et chacun des passagers gagnent des paniers de légumes d'une valeur de 15€ chacun et 5 carnets de ticket TCL
- Le 200ème équipage : le conducteur et chacun des passagers gagnent un bon cadeau chez un photographe d'une valeur de 45€ chacun
- Le 250ème équipage : le conducteur et chacun des passagers gagnent des bons chez un libraire d'une valeur de 15€ chacun

- Le 300ème équipage : le conducteur et chacun des passagers gagnent un menu pour 2 à emporter d'une valeur de 40€ chacun
- Le 350ème équipage : le conducteur et chacun des passagers gagnent des chocolats d'une valeur de 15€ chacun
- Le 400ème équipage : le conducteur et chacun des passagers gagnent des bons d'achat chez Le Cellier Berjallien d'une valeur de 30€ chacun
- Le 450ème équipage : le conducteur et chacun des passagers gagnent des bons d'achat chez un fleuriste d'une valeur de 20€ chacun
- Le 500ème équipage : le conducteur et chacun des passagers gagnent des cartes cadeaux Wecandoo pour faire un atelier sur Lyon de leur choix d'une valeur de 50€ chacun.

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit pour la loterie finale :

- Deux livres d'une valeur de 20€ chacun
- 1 trottinette électrique d'une valeur de 250€
- Dix carnets de ticket TCL d'une valeur de 17€ chacun
- Des carnets de ticket Transisère d'une valeur de 5 tickets Bourgoin-Lyon
- Trois coffrets chocolats d'une valeur de 15€ chacun
- 1 nuit pour 2 en hébergement insolite d'une valeur de 180€
- Quatre chèques cadeaux d'une valeur de 40€ chacun

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

Article 6 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront informés par e-mail ou téléphone aux coordonnées indiquées lors de leur inscription au service Lane, pour une remise en main propre à l'un des arrêts des lignes Lane, dans un délai de maximum 15 jours après la date du tirage au sort de la loterie finale. Si l'adresse email ou le numéro de téléphone renseigné dans le profil de l'utilisateur ne permettent pas de contacter le gagnant, c'est au gagnant que revient la responsabilité de contacter Lane dans un délai de 30 jours après la date du tirage au sort de la loterie finale. Faute de quoi le lot sera remis en jeu pour une autre loterie.

Article 7 : Utilisation des données personnelles des participants

Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leur prénom, sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel à «help@lanemove.com»